1. Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

Nom du produit	Super Vert Nacré	
Code du produit	1009S	Formule Date: 2008-03-04
Utilisation prévue	Pigment utilisé dans la fabrication de revêtements (pour usage professionnel)	
Fournisseur	Axalta Coating Systems Canada Company 408 Fairall Street CA Ajax, ON L1S 1R6	
Fabricant	Axalta Coating Systems, LLC Two Commerce Square, 2001 Market Street, Suite 3600 US Philadelphia PA, 19103	
Téléphone	Informations sur le produit Urgence médicale Urgence de transport	(800) 668-6945 (855) 274-5698 (613) 996-6666 (CANUTEC)
Famille chimique	Aucune donnée disponible.	

2. Identification des dangers

La substance n'est pas classée selon tous les critères du SGH.

Classification SGH

Non classé selon les critères du SGH

Étiquetage SGH

Symboles de danger	Non classé selon les critères du SGH
Mention d'avertissement	Non classé selon les critères du SGH
Déclarations sur les risques	Non classé selon les critères du SGH
Déclarations sur la sécurité	Non classé selon les critères du SGH

D'autres dangers qui ne résultent pas de la classification
Non classé selon les critères du SGH

Les pourcentages du mélange qui suivent consistent en ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est inconnue:
0 %

3. Composition/Information sur les composants

Pigment

Composants

No. CAS	Nom Chimique	Concentration	Dangereux selon le SGH
1317-80-2	Dioxyde de titane (rutile)	50,7%	
12001-26-2	Mica	30 - 40%	

© 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12802655

No. CAS	Nom Chimique	Concentration	Dangereux selon le SGH
64741-65-7	Essences minérales lourdes	4 - 15%	√

4. Premiers soins

Contact avec les yeux
Retirez les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau courante fraîche pendant au moins 15 minutes. Demander conseil à un médecin.

Contact avec la peau
Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation
Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes. Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la espiration artificielle. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer ce contenant ou son étiquette. NE PAS faire vomir. Garder la personne tranquille.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Inhalation
Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les symptômes progressifs suivants : maux de tête, étourdissements, nausées, démarche chancelante, confusion, perte de conscience. Des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux ont été associées à la surexposition répétée et prolongée aux solvants.

Ingestion
Peut entraîner des troubles gastro-intestinaux.

Contact avec la peau ou les yeux
Peut causer une irritation ou une brûlure oculaire. Le contact répété ou prolongé avec le liquide peut causer une irritation cutanée accompagnée d'une gêne et d'une dermatite.

Indication requise de soins médicaux et de traitement spécial immédiats, au besoin
Aucune donnée disponible sur le produit. Consulter les sections 3 et 11 pour connaître les composants dangereux trouvés dans le produit.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié
Mousse AFFF universelle, Bioxyde de carbone (CO2), Poudre chimique d'extinction

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dangereux
CO, C02, fumées et les oxydes de métaux lourds mentionnés dans la section «Composition/ renseignements sur les composants».

Risques d'incendie et d'explosion
donnée non disponible

© 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12802655

Équipement spécial de protection et méthodes de lutte contre les incendies
Une combinaison de protection intégrale ignifuge doit être portée au besoin. Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs par arrosage. Ne pas laisser les eaux de ruisselement provenant de la lutte contre les incndies s'écouler dans les égoûts ou les canalisations du réseau public.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement
Ventilé la zone. Si le produit a été chauffé à une température supérieure au point d'éclair, éliminer les sources d'inflammation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux et éviter d'inhaler les vapeurs. Porter un respirateur-épurateur d'air bien ajusté muni de cartouches antivapeurs organiques (TC-23C homologué par le NIOSH), des lunettes de protection, des gants et des vêtements de protection. Confiner le produit déversé, le ramasser avec une matière absorbante et l'éliminer convenablement.

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de contamination des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire
Observer les précautions sur l'étiquette. Fermer le contenant après chaque utilisation. Si le produit a été chauffé au-delà de son point d'éclair, il faut le manipuler comme s'il s'agissait d'un liquide inflammable. Ne pas transférer le contenant dans des bouteilles ou des contenants non étiquetés. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Ne pas congeler. Si le produit est un revêtement : ne pas poncer, découper au chalumeau, braser ou souder le revêtement sec sans porter un respirateur-épurateur d'air muni d'un filtre à particules homologué par le NIOSH et des gants ou sans ventilation suffisante. Les activités produisant de la matière fine (poussière) peuvent créer des nuages de poussières combustibles. Éviter la formation de dépôts importants de matière pouvant se retrouver en suspension dans l'air et former des nuages de poussières combustibles. Nettoyer l'accumulation de particules fines de matière en balayant délicatement ou en passant l'aspirateur, conformément aux meilleures pratiques. Ne pas avoir recours à des méthodes de nettoyage (p. ex., air comprimé) pouvant générer des nuages de poussière potentiellement combustibles.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air et brûleront en présence d'une source d'inflammation. Conserver toujours dans des récipients faits du même matériau que celui d'origine. Ne jamais vider le contenant en y appliquant une pression : le contenant n'est pas un récipient sous pression. L'accumulation de chiffons contaminés peut entraîner une combustion spontanée. De bonnes normes d'entretien et l'élimination régulière, sécuritaire, des déchets minimiseront les risques de combustion spontanée et d'autres dangers d'incendie.

Entreposage
Exigences concernant les aires d'entreposage et les conteneurs
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, à l'abri des sources de chaleur, des sources d'allumage et des rayons directs du soleil. Défense de fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour l'entreposage en commun
Entreposer séparément des agents oxydants, des alcalins forts et des matières fortement acides.

Classification pour l'entreposage selon l'OSHA/le NIBA: IIIB

8. Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques et pratiques de travail
Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si cela ne suffit pas pour maintenir les concentrations de particules et les vapeurs de solvant sous les limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire adéquate.

© 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12802655

Limites nationales d'exposition professionnelle

No. CAS	Nom Chimique	Source	Durée	Type	Valeur	Note
1317-80-2	Dioxyde de titane (rutile)	ACGIH		TWA	10 mg/m3	poussière totale
		OSHA	8 h	TWA	10 mg/m3	poussière totale
			8 h	TWA	5 mg/m3	poussière inhalable
		Dupont	8 h	TWA	10 mg/m3	poussière totale
			8 h	TWA	5 mg/m3	poussière inhalable
12001-26-2	Mica	ACGIH	8 h	TWA	3 mg/m3	poussière inhalable Aucune Aucune
		OSHA	8 h	PEL	20 mppcf	Aucune Aucune Aucune
			8 h	TWA	3 mg/m3	poussière inhalable Aucune Aucune
64741-65-7	Essences minérales lourdes	Dupont	8 h	TWA	100 ppm	

** TWA = Moyenne pondérée dans le temps
PEL = Permissible Exposure Limit.

Équipement de protection
Un équipement de protection individuelle doit être porté pour éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

Protection respiratoire
Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter un respirateur-épurateur d'air bien ajusté muni de cartouches antivapeurs organiques (TC-23C homologué par le NIOSH) et d'un filtre antiparticules (TC-84A homologué par le NIOSH). Porter un respirateur-épurateur d'air bien ajusté muni de cartouches antivapeurs organiques (TC-23C homologué par le NIOSH) et d'un filtre à particules (TC-84A homologué par le NIOSH) pendant l'application du produit et jusqu'à ce que le local de travail soit exempt de vapeurs ou de retombées de vaporisation du produit. Dans les espaces restreints, ou dans les cas où des activités de vaporisation continue sont typiques, ou si le bon ajustement d'un respirateur-épurateur d'air est impossible, porter un respirateur à adduction d'air à pression positive (TC-19C homologué par le NIOSH). Dans tous les cas, suivre le mode d'emploi du fabricant du respirateur. Ne laisser entrer personne sans protection dans la zone de peinture. Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Si un respirateur est requis pour respecter les limites d'exposition applicables, porter un respirateur TC-84A homologué par le NIOSH conformément aux exigences en matière de réglementation (aux É.-U., suivre la norme 29CFR1910.134 de l'OSHA) et au mode d'emploi du fabricant Si ce produit contient un isocyanate ou est utilisé avec un tel additif, porter un respirateur à adduction d'air à pression positive (TC-19C homologué par le NIOSH).

Protection des yeux
Souhaitable pour toutes les applications industrielles. Des lunettes monocoques sont préférables pour éviter l'irritation des yeux. Si toutefois seules des lunettes de protection sont utilisées, les munir d'écrans antiéclaboussures ou d'écrans latéraux.

© 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12802655

Protection de la peau et du corps
On recommande de porter des gants ou une combinaison de néoprène.

Mesures d'hygiène
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Contrôles d'exposition de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Forme: liquide Couleur: pearl

Point d'éclair	$> 93\,^{\circ}C$	
Limite inférieure d'inflammabilité	Sans objet	
Limite supérieure d'inflammabilité	Sans objet	
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther	
Pression de vapeur du solvant principal	0,1 hPa	
Solubilité du solvant dans l'eau	néant	
Densité de vapeur du solvant principal (Air = 1)	Sans objet	
Intervalle d'ébullition approx.	Sans objet	
Intervalle de congélation approx.	Sans objet	
Poids d'ungallon (lb/gal.)	21,6	
Densité relative	2,59	
Pourcentage de matières volatiles, au volume	26,97%	
Pourcentage de matières volatiles, au poids	10,00%	
Pourcentage de matières solides, au volume	73,03%	
Pourcentage de matières solides, au poids	90,00%	
pH (systèmes hydrodiluable seulement)	sans objet	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	
Température d'inflammabilité	$355\,^{\circ}C$	DIN 51794
Température de décomposition	Sans objet	
Viscosité ($23\,^{\circ}C$)	Sans objet	ISO 2431-1993
COV moins solvants non réglementes (g/l)	258,9	
COV - produit prêt a l'emploi (g/l)	258,9	

N'entretient pas la combustion.

La teneur en COV moins exemption (théorique) et en COV tel qu'emballé (théorique) est fondée sur la teneur en COV du matériel emballé au point de fabrication.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité
Stable

Conditions à éviter
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Matières à éviter
Aucun raisonnablement prévisible.

Produits de décomposition dangereux
L'exposition à des températures élevées peut entraîner la formation de produits de décomposition dangereux, dont le monoxyde et le dioxyde de carbone, de la fumée et des oxydes d'azote.

© 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12802655

Polymérisation dangereuse
Aucun risque de polymérisation.

Sensibilité aux décharges électrostatiques
Lorsque le produit est chauffé à une température supérieure au point d'éclair, les vapeurs de solvants peuvent exploser dans l'air si les précautions nécessaires de mise à la terre et de mise à la masse ne sont pas prises lors de son transfert.

Sensibilité aux chocs mécaniques
Aucune connue

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les symptômes progressifs suivants : maux de tête, étourdissements, nausées, démarche chancelante, confusion, perte de conscience. Des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux ont été associées à la surexposition répétée et prolongée aux solvants.

Ingestion
Peut entraîner des troubles gastro-intestinaux.

Contact avec la peau ou les yeux
Peut causer une irritation ou une brûlure oculaire. Le contact répété ou prolongé avec le liquide peut causer une irritation cutanée accompagnée d'une gêne et d'une dermatite.

Effets différés et immédiats et effets chronique découlant d'une exposition à court et à long terme :

Toxicité aiguë par voie orale
non dangereux

Toxicité épidermique aiguë
non dangereux

Toxicité aiguë par inhalation
non dangereux

% de composition inconnue 0 %

Corrosion et/ou irritation de la peau
Non classé selon les critères du SGH

Lésion/irritation grave des yeux
Non classé selon les critères du SGH

Sensibilisation des voies respiratoires
Non classé selon les critères du SGH

Sensibilisation de la peau
Non classé selon les critères du SGH

Mutagénécité de la cellule germinale
Non classé selon les critères du SGH

© 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12802655

Cancérogénicité
Non classé selon les critères du SGH

Toxicité pour la reproduction
Non classé selon les critères du SGH

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique
Non classé selon les critères du SGH

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées
non dangereux

Toxicité par aspiration
Non classé selon les critères du SGH

Mesures numériques de toxicité (toxicité aiguë estimative, etc.)
Pas d'information disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques
Pas d'information disponible.

12. Informations écologiques

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

No. CAS	Nom Chimique	Espèce	Durée d'exposition	Valeur		Méthode
64741-65-7	Essences minérales lourdes	Daphnie	72 h	1 000 mg/l	CE50	

Toxicité aiguë et chronique pour les poissons

No. CAS	Nom Chimique	Espèce	Durée d'exposition	Valeur		Méthode
1317-80-2	Dioxyde de titane (rutile)	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	4 jours	1 000 mg/l		
64741-65-7	Essences minérales lourdes	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96 h	1 000 mg/l	CL50	

13. Considérations relatives à l'élimination

Classification des déchets – réglementation provinciale
Consulter les réglementations provinciales et municipales appropriées sur l'élimination des déchets pour connaître les bonnes classifications.

Méthodes d'élimination
Prendre les mesures nécessaires pour éviter de contaminer les nappes d'eau souterraines. Incinérer ou éliminer les déchets conformément aux exigences fédérales, des états, provinciales et municipales.

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

© 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12802655

Points nécessitant une attention particulière pour le transport
Confirmer l'absence de bris, de corrosion ou de fuite du contenant avant l'expédition. S'assurer de prévenir les dommages à la cargaison en la chargeant de façon à éviter son affalement, sa chute ou son effondrement. Expédier dans des contenants appropriés portant la mention de leur contenu, conformément aux status et règlements pertinents.

15. Informations réglementaires

Rapport d'inventaire TSCA
Conforme aux exigences du TSCA applicables aux substances chimiques utilisées à des fins commerciales.

Liste interieure des substance (LIS)
Tous les ingrédients de ce mélange sont inscrits dans la Liste intérieure des substances (LIS).

Statut OCI:
Tous les composants du mélange figurent dans l'Inventaire des substances chimiques de l'Ontario.

Réactivité photochimique
Ne réagit pas par influences photochimiques

Informations réglementaires

		EPCRA					CERCLA	CAA
No. CAS	Ingrédient	302	TPQ	RQ	311/312	313	RQ(lbs)	HAP
1317-80-2	Dioxyde de titane (rutile)	N	NR	NR	,A,C,F,N,R	N	NR	N
12001-26-2	Mica	N	NR	NR	,A,C,F,N,R	N	NR	N
64741-65-7	Essences minérales lourdes	N	NR	NR	,A,C,F,N,R	N	NR	N

Légende:

EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-know Act (Loi sur les plans d'urgence et le droit à l'information du public) (règlement SARA, Titre III)
302	Matières extrêmement dangereuses
Catégories 311/312	I = Danger d'incendie R = Danger de réactivité P = Danger lié à la pression A = Danger aigu C = Danger chronique
313 renseignements	Renseignements, section 313: Avis au fournisseur - Les produits chimiques enumeres ci-dessus comportant un "Y" dans la colonne 313 doivent etre declares conformement a la section 313 de l'EPCRA de 1986 et a la section 40 CFR 372.
CERCLA	Comprehensive Emergency Response, Compensation and Liability Act of 1980.
PAD	Inscrit comme polluant atmosphérique dangereux en vertu de la Loi sur la qualité de l'air.
QPS	Quantité de planification du seuil
QD	Quantité à déclarer
ND	non disponible
NR	non règlementé

16. Autres informations

Cote HMIS S: 2 I: 2 R: 0

Glossaire des termes:

© 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12802655

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH).
CIRC	Centre international de Recherche sur le Cancer.
NTP	National Toxicology Program (NTP).
LEP	Les limites d'exposition professionnelle
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (OSHA).
STEL	limite d'exposition de courte durée
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
PNOR	Particules non réglementées ailleurs
PNOC	Particules non classées ailleurs

REMARQUE : La liste des termes du glossaire (ci-dessus) peut être modifiée.

Avis de Systèmes de revêtements Axalta
Le document reflète les renseignements fournis à Systèmes de revêtements Axalta par ses fournisseurs. Les renseignements sont, au mieux de nos connaissances, exacts, mais ils pourront changer au fur et à mesure que Systèmes de revêtements Axalta recevra de nouvelles données. Les personnes qui reçoivent ces renseignements doivent elles-mêmes en déterminer la pertinence pour l'usage qu'elles prévoient en faire avant d'utiliser cette matière. Les renseignements de cette fiche de données de sécurité se rapportent uniquement à la matière particulière désignée aux présentes et ne concernent pas son utilisation combinée avec toute autre matière ni son utilisation dans un procédé quelconque.
FS préparée par:
Affaires réglementaires, Systèmes de revêtements Axalta
Version du rapport

Version	Changements
1.0	

Date de révision: 2015-05-11

© 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12802655